Le naufrage tranquille de l'armée suisse

Autor(en): **Cherix, François**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1640

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013465

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

Le naufrage tranquille de l'armée suisse

Critiquée de toute part, la troupe perd son identité et ses effectifs. Et l'isolement qui la guette risque de compromettre davantage sa mission.

Deux avions de transport ont cloué sur le tarmac le programme d'armement 2004. Certes, une fois purgé des deux Casa C-295M d'une valeur de cent neuf millions, le reste de la panoplie sera accepté par le parlement lors d'une prochaine session. Pourtant, ce refus des crédits constitue non seulement une première historique, mais aussi le signe que l'armée fait eau de toutes parts.

D'une part, l'armée de milice a vécu. Elle n'intègre plus que 63% des conscrits, en raison d'une réduction des effectifs qui va se poursuivre. L'obligation de servir devient donc un abus de langage. En outre, les cantons alémaniques où la tradition militaire reste vivace risquent de monopoliser des places désormais limitées. En tout cas, s'agissant des jeunes cadres, il semble bien que les Romands disparaissent. Comme se raréfie la traduction en français des documents qui leur sont destinés. Mais chut! cette évolution est encore taboue et aucun chiffre clair ne permet de comparaison intercantonale sérieuse. D'autre part, sur le terrain, le marasme augmente: cours de répétition où les soldats ne se présentent plus, gardes d'ambassades auxquelles les officiers ne sont pas réellement préparés, multiplication des activités civiles sans liaison avec la sécurité.

Cette gabegie est logique pour une institution dont la finalité et les stratégies sont obscures. «L'armée produit de la sécurité» répond Samuel Schmid quand on l'interroge sur ses missions. «Elle sert la cohésion nationale, elle forme les citoyens» ajoutent nombre d'élus cultivant les clichés. Quant aux militaires, ils renvoient aux textes fondamentaux. Mais tant l'article 58 de la Constitution que l'article 1 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration fédérale (LAAM) sont lacunaires. Prévention de la guerre et maintien de la paix, défense de la Suisse et de sa population, contribution éventuelle à la sécurité intérieure, contribution à la promotion de la paix sur le plan international, tels sont les mots clés de dispositions qui autorisent toutes les interprétations.

En fait, on discute de défense nationale depuis dix ans. En 1996 s'ouvraient les travaux de la commission Brunner; en 2006 s'achèvera la mise en place d'Armée XXI. On devrait donc disposer d'une politique de défense clarifiée.

continue en page 2

Sommaire

Le service public cherche son identité à l'OMC.
page 2
Les salaires payent la hausse des allocations familiales.
page 3
Vaud mise sur un compromis entre recettes fiscales et économies pour assainir ses finances.
page 4
Lettre ouverte du Nomes à Joseph Deiss.
page 5
Le prix du livre souffre de l'emprise des diffuseurs.
page 6
Don Quichotte à Martigny.
page 7
Le Feuilleton d'Anne Rivier.
page 8

Asile

Les jugements du Tribunal fédéral favorables aux requérants déboutés ne peuvent pas remplacer la défense des valeurs fondamentales inscrites dans la Constitution.

Edito en page 3

JAA 1450 Sainte-Croix
Annoncer les rectifications d'adresses

8 avril 2005
Domaine Public nº 1640
Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité

Service public: à chacun sa vérité

Les négociations commerciales de l'OMC ont repris. Elles toucheront les agriculteurs qui ont des raisons de protester. Elles inquiètent les défenseurs du service public. Mais à tort. S'il y a menace de démantèlement, elle vient de l'intérieur et non pas de l'étranger.

La Suisse compte sur le développement des services pour assurer sa prospérité. Elle s'apprête à déposer à l'OMC une offre améliorée pour l'ouverture de ce marché. Elle accepte, en échange, une nouvelle libéralisation des produits agricoles. Berne ne cache pas que de réels sacrifices seront imposés à nos paysans qui donnent de la voix pour tenter de limiter les dégâts. A l'inverse, Joseph Deiss et tous ses collaborateurs spécialisés multiplient les apaisements en direction des défenseurs du service public. Les négociations qui devraient aboutir à la fin de cette année ne toucheront pas le secteur public. La menace est illusoire. Les services de l'OMC disent de même, textes et commentaires à l'appui.

L'Accord général sur le commerce des services (art 3 b et c) exclut de la réglementation le «service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental» à savoir un service qui n'est offert ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Cette courte définition, à l'intérieur d'un accord par ailleurs fort détaillé, permet des interprétations diverses. Or chaque pays, ou presque, a sa propre conception du service public et de son extension. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, il y a dix ans, chacun a pris la liberté de définir lui-même ce qu'il entend par service public. Cette pratique a été formellement reconnue en 2002 par les ministres de l'OMC réunis à Doha, avec la bénédiction des Etats-Unis, de l'Union européenne… et de la Suisse. Pour en changer, il faudrait l'adoption d'un nouveau texte contraignant admis par les 147 membres de l'organisation. Cette hypothèse est irréaliste.

L'école à l'abri

Pour la Suisse, comme pour tous les pays, le débat sur le service public est étranger à l'OMC. Pour harmoniser sa politique à celle de l'Europe, Berne a décidé de libéraliser les télécommunications, une large partie de la poste et bientôt la distribution de l'électricité. Dans ses offres d'ouverture à l'OMC, le Conseil fédéral ne change rien à la situation actuelle. Il a fait, par exemple, une large offre d'ouverture dans le domaine de l'enseignement, mais dans le respect de toute législation nationale ou cantonale. Cela signifie que toute prestation qu'un privé suisse peut offrir actuellement, une crèche, une école de langue, est ouverte sans discrimination à un privé venant de l'étranger. On ne touchera pas en revanche au financement massif et quasi exclusif de l'école par les cantons et la Confédération. Une autre attitude serait politiquement suicidaire. Comment le Conseil fédéral pourrait-il permettre à ses diplomates de remettre en cause tout l'édifice de l'école dans nos cantons? Ce serait le plus sûr moyen de faire échouer tout accord international.

Le débat sur l'étendue et la forme du service public est légitime mais ne se pose pas à l'OMC. La libéralisation mondiale des services risque, en revanche, de favoriser le dumping des salaires de la part d'entreprises étrangères qui importent leur propre main-d'œuvre. C'est sur ce danger-là que devraient s'interroger les altermondialistes. *at*

Le naufrage tranquille de l'armée suisse

Or, le résultat de ce long processus est une réforme aux objectifs contradictoires. Réduction des effectifs et professionnalisation doivent se conjuguer avec la conscription obligatoire. De même, les engagements internationaux s'ajoutent à la neutralité armée. On parle d'«interopérabilité» et de «coopérations», mais sans jamais oser dire qu'il n'est point de salut hors d'une alliance. Via l'OTAN ou la Politique Etrangère de Sécurité Commune (PESC) de l'UE, tous les Etats européens fondent leur sécurité sur un ou plusieurs réseaux supranationaux. Existe-t-il un seul Suisse sensé pour imaginer une défense militaire autonome aux frontières? L'état-major cautionne-t-il cette fiction?

L'armée flotte au milieu du fleuve, entre mythe et réalité, entre passé et avenir. Aux Chambres, elle subit les attaques simultanées de ceux pour qui elle s'engage trop dans les missions de paix à l'étranger et de ceux pour qui elle se cramponne au concept de neutralité tout en coûtant trop cher. Nul n'est besoin d'être Clausewitz pour deviner qu'une unité sur laquelle on tire des deux rives n'est pas dans une situation favorable. Pourtant, Samuel Schmid ne semble pas disposé à prendre les rames. Isolé dans un Conseil fédéral sans doctrine, otage de son parti, privé de crédits et de crédibilité, incapable de dramatiser pour relancer ses réformes, pétrifié dans les non-dits, il préside en souriant au long naufrage tranquille de sa barque, tout en assurant que l'équipage reste «très motivé».

Faute de stratégie, l'outil stratégique est en danger. Aux affaires militaires comme aux affaires étrangères, tant que la Suisse n'aura pas quitté l'isolement pour l'intégration, elle se débattra à mi-chemin, asphyxiée par les tourbillons. *fc*